



Le Fonds Avenir Bio

Parce que développer la production d'une alimentation bio nécessite de structurer les filières du secteur, l'équipe Avenir Bio accompagne financièrement les projets collectifs des entreprises, en mobilisant un fonds public.



Qu'est-ce que le Fonds Avenir Bio?

Depuis 2008, la gestion du Fonds Avenir Bio a été confiée à l'Agence BIO par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire avec l'objectif de consolider la souveraineté alimentaire française en bio en construisant des filières biologiques partout sur le territoire.

Notre objectif national de 18% des surfaces agricoles en bio d'ici 2027 rend nécessaire la construction de tous les maillons de la chaîne qui accompagnent ces surfaces : laiteries, yaourteries, silos de stockage, moulins, ateliers de découpe, usines de transformation, distilleries, brasseries...

Afin que les produits bio made in France fassent leur entrée dans le garde-manger des Français au quotidien quelque soit le circuit de consommation.



Producteurs, transformateurs, distributeurs bio, découvrez si vous êtes éligibles au Fonds Avenir Bio et sollicitez nos financements pour :

- Élargir vos gammes de produits
- Faire des économies d'échelle
- Rendre votre offre plus accessible
- Diversifier vos débouchés
- Sécuriser vos approvisionnements

Le Fonds Avenir Bio peut soutenir des projets pour la consommation de bio à la maison ou hors domicile (restaurants, cantines...).

Qui peut postuler au Fonds Avenir Bio?

Vous êtes des acteurs économiques des filières agricoles biologiques françaises

- association ou groupement de producteurs exerçant une activité économique,
- coopérative,
- entreprise implantée en France active dans le secteur de la production agricole primaire ou de la transformation et commercialisation de produits agricoles ou alimentaires.

Vous avez un projet collectif

- avec des partenaires à tous les stades de la filière bio, de la production à la distribution en passant par la transformation,
- engagé sur 2 ou 3 années.

Vous recherchez un co-financement pour :

- des investissements matériels; construction d'un bâtiment, acquisition d'équipements collectifs de production, d'un espace de stockage, de matériel de transformation, de gestion logistique de produits issus de l'agriculture biologique,
- des investissements immatériels; coordination, prestations extérieures d'appui technique à la production, traçabilité et qualité des produits, recherche et développement de nouveaux débouchés, embauche en CDI d'un salarié directement en lien avec la réalisation du projet...

Bon à savoir

Vous pouvez solliciter d'autres dispositifs d'aides publiques et privées existants.



**Flashez le QR code
pour plus
d'informations sur
les Autres modes de
financement.**

Flashez le QR code pour
trouver le dossier de
candidature.





Contactez-nous

questionfab@agencebio.org

Découvrez les entreprises
financées depuis 2008



Retrouvez-nous sur:



@agencebio



@agence_bio



@agriculturebio

L'Agence BIO: 12 rue Henri Rol-Tanguy - 93 100 Montreuil